

## **Compte rendu de l'Assemblée Générale de Vent de Colère ! Fédération Nationale**

L'AG s'est tenue par internet (Zoom) le samedi 13 avril 2024.

Voir le compte-rendu : <https://www.ventdecolere.org/AG/CR-VdC-AG-2024.pdf>

L'équipe dirigeante doit être renouvelée, Vent de Colère ! a besoin de votre engagement.

## **Décret n° 2024-423 du 10 mai 2024 portant adaptation de la procédure contentieuse**

Pour l'ensemble des installations classées pour la protection de l'environnement et des installations, ouvrages, travaux, activités, le décret réduit le délai de recours des tiers de quatre mois à deux mois. Le présent décret s'applique aux décisions administratives prises à compter du 1er septembre 2024.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049523409#:~:text=ouvrages%20hydrauliques%20...-D%C3%A9cret%20n%C2%B0%202024%2D423%20du%2010%20mai%202024%20portant,%C3%A9levage%20et%20aux%20autorisations%20environnementales>

## **Modification du code civil sur la possibilité de recours pour troubles de voisinage**

La rédaction de l'article 1253 du code civil a été durcie pour empêcher à de nouveaux acquéreurs de recourir contre une ICPE existante à la date d'acquisition.

Sous réserve de l'article L. 311-1-1 du code rural et de la pêche maritime, cette responsabilité n'est pas engagée lorsque le trouble anormal provient d'activités, quelle qu'en soit la nature, existant antérieurement à l'acte transférant la propriété ou octroyant la jouissance du bien ou, à défaut d'acte, à la date d'entrée en possession du bien par la personne lésée. Ces activités doivent être conformes aux lois et aux règlements et s'être poursuivies dans les mêmes conditions ou dans des conditions nouvelles qui ne sont pas à l'origine d'une aggravation du trouble anormal.

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006437138](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006437138)

## Éolien flottant : les trois seuls projets pilotes de France en danger ?

Le prix de l'électricité garantie de 240 €/KWh (près de 10 fois plus que le prix moyen de l'électricité sur le marché de gros en avril 2024 : 28,25 €/MWh) n'est pas suffisant pour que l'éolien flottant soit rentable en Méditerranée !

[https://www.revolution-energetique.com/eolien-flottant-les-trois-seuls-projets-pilotes-de-france-en-danger/?utm\\_source=NLRE&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=hebdo&pnes-pid=X7d1.x5HtX4bnlSPsJzfBE8SrkgH0rds\\_IRVQKcRMpvKodw4BNBovEfPZPiiHpxfk6WCLaklBQ](https://www.revolution-energetique.com/eolien-flottant-les-trois-seuls-projets-pilotes-de-france-en-danger/?utm_source=NLRE&utm_medium=email&utm_campaign=hebdo&pnes-pid=X7d1.x5HtX4bnlSPsJzfBE8SrkgH0rds_IRVQKcRMpvKodw4BNBovEfPZPiiHpxfk6WCLaklBQ)

## Caractérisation de l'impact sur les activités d'élevage des antennes téléphoniques, installations électriques et éoliennes décembre 2023

Des perturbations dans certains élevages situés à proximité d'équipements de production et de transport électriques sont signalées depuis les années 1990 par les éleveurs, sans que, parfois, aucune solution n'ait été trouvée pour y remédier. Avec le développement des communications téléphoniques, de tels signalements concernent aussi désormais les antennes relais.

Le rapport :

<https://agriculture.gouv.fr/caracterisation-de-limpact-sur-les-activites-delevage-des-antennes-telephoniques-installations>

Résumé :

<https://www.reussir.fr/quel-impact-des-champs-electromagnetiques-sur-les-elevages-une-enquete-inedite-publiee>

## Le point sur les tarifs de rachat de l'électricité produites par les éoliennes

Le mécanisme général du subventionnement est expliqué ici

<https://www.ventdecolere.org/index.php?page=Prix-eolien>

**En France** le dernier appel d'offre de février 2024 a fixé ce prix garanti à 87,23 €/MWh, en 3 ans le prix garanti a augmenté de 46 % (59,50 €/MWh en octobre 2020).

Les sites éoliens sont même subventionnés quand la surproduction d'électricité renouvelable subventionnée conduit à des **prix négatifs** sur le marché de l'électricité si leur production est suspendue (en avril 2024 déjà 84 heures à prix négatifs et 69 heures à prix zéro. Ils perçoivent 35 % de la recette théorique à la puissance maximum alors qu'ils ne produisent rien !



Par ailleurs le prix de vente de l'électricité sur le marché de gros s'est effondré, le prix moyen pondéré pour l'électricité éolienne terrestre est tombé à 20,5 €/MWh en avril 2024. **Sur ces bases, il faut donc subventionner l'électricité éolienne à plus de 75 % pour assurer la rentabilité des nouveaux sites éoliens !**

**Le marché européen** de la production d'électricité ne fonctionne pas comme le montre le mois d'avril 2024 : l'électricité en Allemagne est vendue en moyenne 3 fois plus chère qu'en France, et pourtant l'électricité allemande produit en moyenne 12 fois plus de CO2 par KWh !!!

	France	Allemagne
Gr CO2/ KWh	28	326
Prix moyen €/MWh	28	61
Nombre d'heures à prix négatifs dans le mois d'Avril 2024	84	50

## Tornado sur l'éolienne aux USA

<https://twitter.com/i/status/1793026357867204860>

<https://pbs.twimg.com/media/GOIzRaMacAAWjAw?format=jpg&name=medium>